

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE MONTRAGON**  
**N° 2024-30**

Nombre conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 11  
Absents : 1  
Procurations : 1  
Date convocation :  
04/11/2024  
Date affichage :  
04/11/2024

Séance du 7 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VERNHES Gilbert, Maire.

Présents : Mmes ANDRIEU. CHANUSSOT. CORBIERE Mrs BERMOND. BLANQUET. D'HOSTINGUE. LAFON. ROQUES. SOULE. VERNHES.

**OBJET : TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2025**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de la demande de subventions pour l'extension du réseau d'assainissement, il est nécessaire de délibérer une augmentation des tarifs de la redevance assainissement collectif pour l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**VOTE** les tarifs pour l'année 2025, soit :

- Part fixe : 45,00 €
- Part proportionnelle : 0.90 €/m<sup>3</sup>

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Patrice SOULE



Le Maire,  
Gilbert VERNHES

